

Avis voté lors de l'Assemblée plénière du 12 novembre 2013

## Projet de loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt

### Déclaration du groupe de l'artisanat

Comme le souligne l'avis, l'agriculture française doit être en capacité de relever un bon nombre de défis, le premier étant de répondre aux besoins alimentaires nationaux, mais aussi de renforcer sa place en termes d'exportation, notamment sur des produits à forte valeur ajoutée.

L'actualité nous rappelle régulièrement que divers secteurs de l'agriculture et de l'agroalimentaire français, sont en difficulté.

L'enjeu est de faire face à une concurrence internationale forte, à l'instabilité des cours des produits agricoles, et en même temps de répondre aux souhaits de nos concitoyens d'une alimentation à la fois saine, de qualité et socialement accessible.

Résoudre cette équation complexe ne relève pas, bien sûr, du seul législateur français.

À cet égard, l'artisanat appuie l'avis lorsqu'il appelle à la plus grande vigilance face à certains accords de libre-échange, susceptibles, non seulement de favoriser le dumping social et environnemental, mais encore d'introduire sur le marché européen des produits ne présentant pas les garanties de sécurité alimentaire requises.

Au niveau national toutefois, des instruments peuvent être mis en place pour améliorer la compétitivité à la fois économique, sociale et environnementale de l'agriculture, tant dans ses dimensions de production que de transformation.

À juste titre, l'avis rappelle que le maintien d'activités agricoles diversifiées est un élément essentiel dans l'aménagement du territoire, car elles contribuent, aux côtés des entreprises de toute l'économie de proximité, à l'attractivité de nombreux territoires.

Nous tenons à souligner toutefois que toutes les activités rurales doivent être traitées équitablement sur le plan économique, social et fiscal ; à titre d'exemple, les ventes directes doivent s'inscrire dans une concurrence loyale vis-à-vis des activités de l'artisanat et du commerce de proximité.

Il importe, en effet, de préserver la complémentarité unissant les artisans de l'alimentaire et les agriculteurs, les premiers ayant à cœur de valoriser, par leur savoir-faire, les spécificités et la qualité des productions de nos terroirs.

Concernant les articles du projet de loi sur l'alimentation, le groupe de l'artisanat rejoint l'avis sur le manque d'ambition des propositions, et il fait que le vœu que le prochain avis du Conseil sur ce thème viendra les enrichir.

L'artisanat adhère pleinement au souci d'assurer à la population, une alimentation sûre et saine. Il faut donc tout mettre en œuvre pour éviter les cas de fraudes et pour conforter les contrôles.

Pour autant, un cadre adapté devrait être prévu pour l'exercice du droit d'alerte, car les conséquences économiques et sociales peuvent être graves lorsque le discrédit médiatique entache une entreprise ou une filière.

Par ailleurs, l'artisanat approuve pleinement l'avis lorsqu'il souligne la nécessité, d'une part, d'assurer la cohérence de la politique agricole, agro-alimentaire et forestière avec les stratégies de filières et, d'autre part, d'associer tous les acteurs de l'amont et de l'aval aux instances de concertation.

Le groupe de l'artisanat a voté cet avis.